

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 15 du Mois Fructidor,

Ère vulgaire.

Lundi 1<sup>er</sup>. Septembre 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, du Commerce, &c., n<sup>o</sup>. 1499. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égareront, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'Abonnement, qui commencera dorénavant le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au 1<sup>er</sup>. du mois suivant (nouveau style).

## ALLEMAGNE.

De Liège, le 9 fructidor, (le 25 août, v. st.)

Joseph II, pour assurer l'exécution de ses projets despotiques, avoit ordonné la démolition de toutes les places fortes de la Belgique, & notamment celle du château de Namur; ce qui n'est pas entièrement achevé. Aujourd'hui, par un motif contraire, les représentans de la république près de ses armées ont ordonné la démolition de la citadelle de Namur, de même que celle de tous les forts placés sur des montagnes pour la défense de cette place: déjà un grand nombre d'ouvriers est employé à ces travaux; de sorte que la tyrannie n'aura bientôt plus de repaires dans ces contrées.

On se rappelle que l'université de Louvain fut une des causes principales de la première révolution du Brabant, en soutenant de la manière la plus opiniâtre & la plus fatigante qu'elle formoit un corps national & privilégié, auquel il n'étoit point permis de toucher sans enfreindre la joyeuse entrée. Voilà l'esprit sacerdotal & théologique des suppôts de cette université dans ce temps: le voici encore aujourd'hui. Les représentans de la république française ayant taxé ce corps national à une contribution d'un million de livres, les mêmes théologiens escobardent franchement en disant que la même université n'étant qu'un corps particulier & sans privilège, elle ne doit rien donner. Pour toute réponse à cette tergiversation scandaleuse de principes, quatorze des plus savans docteurs de Louvain ont été envoyés en otage à Péronne, où ils jouiront de la liberté d'ergotter sur quelques passages de saint Thomas; jusqu'au moment que la contribution demandée soit entièrement payée; de sorte que la théologie se trouve en défaut jusqu'après son agonie.

## BELGIQUE.

De Bruxelles, le 9 fructidor (26 août, v. st.)

Toute l'armée française commandée par le général Jourdan est en mouvement depuis deux jours, tant vers la Campine que du côté de Huy. Il paroît certain que l'attaque générale méditée contre l'armée autrichienne est au moment de s'exé-

cuter, & qu'on n'attend plus que la colonne de 20 mille combattans qui a traversé les Ardennes ces jours derniers, pour prendre les dernières mesures.

En attendant, les escarmouches & les affaires d'avant-postes entretiennent chaque jour une ardeur guerrière. On voit souvent des chasseurs républicains traverser la Meuse à la nage & aller insulter les sentinelles ennemies placées sur la rive opposée, & quelquefois ils parviennent à en surprendre quelques-unes.

Quand à l'armée du général Pichegru, si elle a fait jusqu'à ce moment peu de progrès en Hollande, c'est à cause de la nature du terrain qu'il faut vaincre à chaque pas. Les alliés conservent encore leurs mêmes positions derrière des marais & des inondations, d'où une prudence clairvoyante les empêche de s'éloigner.

Hier nous avons vu passer par cette ville, la chancellerie de guerre, le commissariat civil & la boulangerie de la garnison du Quesnoy, qu'en vertu de la capitulation on reconduisoit sous escorte, à l'armée de Cobourg. Tout cela formoit 112 individus.

Aujourd'hui il est parti d'ici une superbe remonte de 200 chevaux de la plus grande beauté pour l'armée du général Jourdan: ces chevaux & d'autres, avoient été mis en réquisition au nom de la république française; ainsi, ce qui seroit au luxe & aux plaisirs de l'aristocratie va être employé plus utilement à la défense de la liberté.

La commission des armes vient de mettre en réquisition pour le service des armées de la république, le fer, le cuivre, l'acier, le salpêtre, la poudre, le soufre, les armes de toute espèce, & autres objets de même nature.

Ces jours derniers, une patrouille de hussards républicains a fait prisonnier un courrier de Cobourg, expédié au duc d'York, pour lui annoncer la prise de Trèves par les républicains français.

## SUISSE.

Proclamation du grand conseil de Berne, aux chers & féaux citoyens de ce canton, du 4 août.

Les nouvelles publiques nous ont appris les scènes déplo-

rables qui viennent de plonger dans le deuil la ville de Geneve. Cette république, à laquelle nous avons constamment pris l'intérêt résultant des longues & intimes relations d'alliés, & des connexions habituelles d'un voisinage immédiat, est livrée à des calamités inouïes dont il est impossible de prévoir, ni l'étendue, ni la durée, ni les suites. Au moment où l'on nous faisoit espérer le retour de la paix & de la tranquillité, par le nouvel ordre de choses que le gouvernement venoit de nous annoncer solennellement, de même qu'au canton de Zurich, comme le terme de toutes les discussions, une troupe de gens armés & effrénés a attaqué & renversé la liberté publique & la sûreté personnelle. On les a vus violer à force ouverte les domiciles, en arracher une foule d'individus, les arrêter arbitrairement, les mettre en diverses prisons. Les violences ont été étendues jusques aux ministres de la religion, d'une manière qui semble annoncer sa proscription prochaine dans une ville qui en fut long-tems un des principaux appuis. Au milieu de cette subversion générale, le sang a coulé, des citoyens ont été immolés contre le vœu même de la majorité des votans; de nouvelles victimes sont désignées, de nouveaux attentats sur les personnes & les propriétés se préparent & s'exécutent au milieu des sermens de conserver les formes établies & les loix de l'état: & Geneve consternée attend, dans la terreur, le sort que lui préparent les perturbateurs sanguinaires qui ont usurpé le droit de disposer des vies & des fortunes de leurs concitoyens.

Nous voyons, avec une douleur extrême, la triste destinée d'une ville dont le bonheur & la paix furent de tous tems l'objet de nos soins, & dont la situation intéresse de si près la tranquillité de notre état & celle de la Suisse. Mais la reconnaissance que nous avons acquise de la criminelle participation de divers individus de notre pays aux horribles excès que nous venons de retracer, aggravant encore notre douleur, & ajoutant à notre indignation, notre sollicitude paternelle pour la sûreté & l'honneur de notre patrie ne nous permet pas de tolérer sur notre territoire ces hommes souillés par le crime.

En conséquence nous ordonnons, par la présente publication, que l'entrée leur en soit interdite; & voulons que tous ceux de nos sujets, qui seroient reconnus pour avoir eu quelque part à ces scènes atroces, soient à l'instant dénoncés & saisis; nous réservant de prononcer sur les justes châtimens que leur coupable conduite dans une ville si long-tems notre alliée, leur aura méritée. Nous ne doutons pas, chers & féaux, que partageant avec nous les sentimens qui nous animent, vous ne redoubliez de zèle dans l'exécution de la présente ordonnance. Nous aimons sur-tout à nous persuader qu'à la vue des malheureux événemens qui assiegent cette république voisine, vous appréciez d'autant mieux le bonheur de vivre sous des loix douces & équitables, qui, secondées d'une religion bienfaisante, nous font jouir depuis si long-tems des biens inestimables de la paix & de la tranquillité, & de toutes les prospérités que Dieu répand sur les peuples qu'il aime, & dont nous éprouvons, ainsi que nos peres, la toute-puissante protection. Ce Dieu ne nous abandonnera pas si, reconnoissant ses bienfaits & mettant notre confiance en lui, nous cherchons à mériter sa bonté & ses faveurs par nos vertus, par notre attachement à ses saintes loix & notre amour pour la patrie.

( Signé par la chancellerie de Berne ).

FRANCE.

De Paris, le 15 fructidor.

Hier, à sept heures & demie du matin, une explosion

terrible a effrayé toute cette capitale. On a vu bientôt que les ateliers où se fabrique la poudre dans la plaine de Grenelle avoient sauté. Aussitôt la convention s'est rassemblée, & les représentans Turcau & Lequinio, sur l'invitation du comité de salut public, se sont transportés sur les lieux. Les poudres qui n'ont point souffert l'explosion ont été sauvées. Le peuple a porté par-tout les secours les plus prompts; les uns ont apporté des matelats, les autres des draps, de la charpie, &c. Les ouvriers blessés ont été transférés dans les hôpitaux; malgré leurs blessures, ils crioient encore *vive la république!*

La convention a ensuite rendu la proclamation suivante, qui a été publiée en son nom dans tous les quartiers de cette capitale.

*Proclamation de la convention nationale.*

Du 14 fructidor, l'an 2<sup>e</sup> de la république, une & indivisible.

CITOYEN,

Dans le moment même où de grandes victoires assurent la liberté publique, un événement affreux vient de porter l'alarme & l'effroi au milieu des citoyens. La poudrerie de Grenelle a fait explosion; heureusement il ne s'y trouvoit que le produit de la fabrication journalière. La convention nationale est à son poste; déjà les mesures nécessaires pour remédier à ce malheur, sont prises. La force armée est sur pied; les pompiers sont en activité; les asyles sont ouverts aux blessés; les mesures pour leur transport sont assurées; les officiers de santé sont requis; la convention nationale a décrété que toutes les pertes seront supportées par la république. Les blessés, les peres & meres & enfans de ceux qui auroient péri, auront droit aux mêmes secours que les parens des défenseurs de la patrie. Enfin, tous les établissemens publics sont en sûreté, & de fortes patrouilles comprimeront les malveillans. Que chacun concoure de tout son pouvoir à établir l'ordre; que les citoyennes restent dans leurs familles; & vous, bons citoyens, ne courez point en foule dans un même lieu; cette affluence nuirait plutôt qu'elle ne seroit utile. La convention nationale vous invite à vous tenir tranquilles & prêts, autour de vos sections respectives, pour vous porter, au premier signal, par-tout où les autorités constituées vous appelleront au nom de la patrie.

Signé, Merlin ( de Thionville ), président;

P. Barras & Colombele, secrétaires.

Le savant abbé de Longueue prétendoit que toutes les hérésies avoient pris leur source dans l'écriture sainte; livre qu'il comparoit à un arsenal, où chaque hérésiarque étoit allé se saisir de l'arme qui lui convenoit le mieux. Ne pourroit-on pas dire que l'histoire forme un pareil arsenal, où chaque tyran, chaque ambitieux, s'est aussi armé à sa manière; & dans ce sens, les hommes rappelés aux vrais principes de leur liberté & de l'égalité, auroient peu à regretter que les annales de l'oppression humaine demeurassent quelques tems fermées à l'instruction des tyrans plus adroits qui veulent se former, & qui cherchent seulement dans l'histoire les moyens d'échapper aux désastres de leurs prédécesseurs. Laissons cette doctrine destructrice de l'expérience de nos peres, aux Robespierre, aux Henriot, qui vouloient aveugler une grande nation pour l'opprimer avec plus de sécurité & de scélératesse. On aura beau objecter que la tyrannie est plus active que la résistance populaire à cette même tyrannie, un

peuple éclairé, dont les représentans ont établi que tous les individus seroient parfaitement égaux dans leurs droits naturels, dans leurs droits civils, dans leurs droits politiques, n'est pas un peuple qu'on tyrannise aisément. Jamais, a dit très-bien le représentant Fréron, dans la séance du 9 fructidor, dans aucun des siècles connus par l'histoire, rien de si beau n'a été tenté sur la terre; les vœux même & les pensées des hommes de génie, ces pensées traitées si souvent de chimériques, ne sont allées jusques-là. Platon, Montesquieu, Rousseau, étoient presque effrayés de cette conception. Qu'on nous laisse donc l'histoire: si elle donne des armes à de nouveaux tyrans pour attaquer notre liberté, elle nous fournira aussi des armes pour la défendre; & ces armes seront victorieuses comme celles que nous employons contre les tyrans coalisés du dehors.

### TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

*Du 13 fructidor.*

F. M. Dijon, 36 ans, né à Dinan, peintre, commissaire civil de la section des Gravilliers, rue des Vertus;  
 A. Chiquot, 50 ans, né à Vis, départ. des Vosges, marchand forain, commissaire civil de la section des Gravilliers, rue du Vert-Bois;  
 S. Chevalier, 50 ans, né à Mont-Sulpice, départ. de l'Aube, marchand de vin traiteur, membre du comité de surveillance, fauxbourg du Temple;  
 J. J. Philidor, 50 ans, né à Paris, tapissier, commissaire du comité de surveillance de la section de Bondy, rue de Bondy;  
 L. F. Domsigue, 60 ans, né à Paris, peintre, commissaire civil de la section de l'Indivisibilité, rue Antoine;  
 J. N. Ardon, 43 ans, né à Paris, charpentier, membre du comité révolutionnaire de la section du Finistère, rue du Jardin des Plantes;  
 E. V. Pellas, 49 ans, né à la Chapelle-Gauthier, membre du comité civil de la section de l'Indivisibilité, rue du Pont aux Choux;  
 E. Gobelet, 52 ans, né à Paris, carreleur, commandant en second de la force armée de la section des Sans-Culottes, rue Copeau;  
 J. Hémiot, 26 ans, né à Montbarre, tailleur de pierre, membre du comité révolutionnaire de la section des Sans-Culottes, rue Victor;  
 H. Samson, 27 ans, né à Paris, capitaine des canonniers de la section du fauxbourg du Nord, rue d'Orléans, porte Denis;  
 P. C. Samson, 40 ans, né à Paris, médecin, sous-lieutenant des canonniers de la même section, rue Neuve Jean, fauxbourg Martin;  
 M. V. Vavogue, 36 ans, né à Paris, peintre, commissaire civil de la section du Finistère, aux Gobelins;  
 N. M. Masson, 62 ans, né à Paris, ex-commis à l'hôtel des monnoies, sergent-major des canonniers de la section du fauxbourg du Nord, rue du fauxbourg Martin;  
 J. B. Journet, 26 ans, né à Son, ex-charron, membre du comité civil de la section de l'Indivisibilité, rue des Tournelles;  
 L. P. T. Manciot, dit Chevalier, 36 ans, né à Paris, sculpteur, commissaire civil de la section de l'Indivisibilité, rue du Pont aux Choux;  
 E. N. Martin, 30 ans, né à Chefy, départ. de l'Aisne, tailleur d'habits, commissaire civil de la section de Châlier, rue des Cordiers.

A. N. Laine, 46 ans, né à Sommeteux, trésorier de la marine, membre du comité révol. de la section de l'Indivisibilité, rue Jarente;

J. C. Haymen, dit l'Allemand, 52 ans, né à Mayence, marchand de planches, membre du comité révol. de la section de l'Observatoire, rue & porte Jacques;

C. A. Dereani, 50 ans, né à Desfrées-Franciade, garçon du bureau de la grosse artillerie, commissaire du comité de bienfaisance de la section de l'Indivisibilité, rue des Tournelles;

A. F. Chevassa, fils, 31 ans, né à Paris, orfèvre, capit. de la 27<sup>e</sup> compagnie de la section de la Réunion, rue des Petits-Champs Martin;

L. Delaterre, 58 ans, né à Sommevoir, ex-instituteur, commissaire civil & secrétaire de l'assemblée générale de la section de l'Indivisibilité, rue Necker;

J. Ponsard, 64 ans, né à Cemarey, départ. de la Côte-d'Or, ex-cordonnier, commissaire civil de la section du Droit de l'Homme, vieille rue du Temple;

J. E. Jallot, 42 ans, né à Paris, marchand de vins, commissaire civil de la section de Murius Scévola, rue de Tournon;

J. J. Lemonier, 38 ans, né à Paris, vinaigrier, commissaire du comité civil de la section de la Maison commune, rue de la Mortellerie;

J. F. Martigny, 34 ans, né à Dubry, départ. du Doubs, teinturier, membre du comité civil de la section de la Maison commune, rue de la Mortellerie;

J. B. Guérin, 50 ans, né à Gy, départ. de la Haute-Saône, ex-domestique, commissaire civil de la section de l'Indivisibilité, rue du Harlay;

R. V. Poiret, 27 ans, né à Paris, imprimeur, membre du comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire, rue de l'Arbalète;

L. Goutt, 44 ans, né à Nogent-le-Rotrou, gazier, membre du comité révolutionnaire de la section de l'Observatoire, rue de l'Ourfine;

J. F. Poulain, 29 ans, né à Moutiers, départ. de l'Eure, instituteur, membre du comité de surveillance de la section des Sans-Culottes, rue Victor;

P. P. Leroux, 69 ans, né à Paris, ex-boulangier, commissaire civil de la section des Sans-Culottes, rue des Fossés Bernard;

J. B. Queudane, 59 ans, né à Fontainebleau, receveur des rentes, trésorier du comité de bienfaisance, & commissaire civil de la section de l'Indivisibilité, rue Gervais;

E. Deurot, 50 ans, né à Tournay, perruquier, commissaire civil de la section de Murius Scévola, rue du Four-Germain;

J. L. Deshureau, 49 ans, né à Noyon, ex-épiciier, trésorier & commissaire civil de la section des Arcs, quai Pelletier;

A. J. Tugot, 38 ans, né à Sedan, bijoutier, commissaire civil de la section des Arcs, rue de la Poterie;

G. Constant, 35 ans, né à Lunéville, sculpteur en porcelaine, membre du comité révolutionnaire de la section du Fauxbourg du Nord, fauxbourg Martin;

T. L. Oger, 33 ans, né à Tribehou, départ. de la Manche, ex-instituteur, secrétaire-greffier de la section du Fauxbourg du Nord, fauxbourg Martin;

F. P. Periac, 52 ans, né à Paris, salpêtrier & carreleur, membre du comité civil de la section du Fauxbourg du Nord, rue du Fauxbourg Denis;

J. Richard, 52 ans; né à Molonpy, départ. du Puy-de-Dôme, marchand pelletier, commandant en chef de la section de la Réunion, rue Martin;

P. G. Goy, 52 ans, né à Paris, batteur d'Or, commandant en second & affecteur du juge de paix de la section des Arcis, rue des Arcis;

P. M. Compere, 38 ans, né à Paris, mercier, commissaire de la section de Clavier, rue Jacques;

P. A. S. Tricadeau, 59 ans, né à Vaugirard, menuisier, commandant de la force armée de la section des Sans-Culottes, rue des Fossés Bernard;

F. Renaud, 49 ans; né à Paris, horloger & commissaire civil de la section de l'Indivisibilité, rue Antoine;

Ont été traduits au tribunal, comme prévenus d'avoir méchamment participé à la conspiration qui a eu lieu le 9 thermidor, en se réunissant à la maison commune, en signant des listes de présence, ou en prêtant le serment arrêté par les conspirateurs; d'avoir participé aux trames, complots & conspirations de Robespierre, Couthon, Saint-Just & autres, tendans à dissoudre la convention nationale, à rétablir le despotisme & la royauté, & à provoquer la guerre civile.

#### C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

(Présidence du citoyen Merlin, de Thionville.)

Suite de la séance du 13 fructidor.

Tallien dit que les divisions doivent enfin cesser pour l'intérêt de la république; mais que si l'on veut perdre la patrie par les passions, les fidèles mandataires du peuple doivent combattre jusqu'à la mort. — Legendre déclare que Lecointre lui ayant fait part, ainsi qu'à Tallien & à Merlin, de Thionville, du projet de dénonciation, ils lui remontrèrent que cette démarche, abstraction faite de tout examen sur les fonds, pouvoit nuire à l'intérêt général & seroit *endimancher* l'aristocratie; qu'alors Lecointre leur donna la parole d'honneur de ne pas la faire. — Turreau dit aussi qu'il avoit invité Lecointre à ne pas dénoncer ses collègues.

Vadier expose avec intérêt la situation pénible dans laquelle il s'est trouvé dans la séance d'hier: l'assemblée applaudit à sa sensibilité. — Goujon, Mathieu & T. Beaudeau parlent sur le mode de la discussion: « Il faut aborder franchement la dénonciation, dit celui-ci; nous le devons au peuple qui nous attend. Depuis hier, l'opinion pèse d'une manière défavorable sur la convention nationale. Les applaudissemens que j'entends prouvent que la convention étoit dans un état de suspicion. Il faut faire cesser cet état d'anxiété ».

Breard dit qu'hier dans les groupes on voyoit des hommes qui naguères étoient dans la Vendée, des *saute qui peut*. des ci-devant marquis, comtes & gardes de Capet. L'opinant demande que la dénonciation de Lecointre soit imprimée, ainsi que les discours qui seront écrits ou prononcés en réponse. — Décreté.

Billaut-Varennes dit que des ci-devant marquis investissent hier la convention & prêchoient la royauté; il cite le nomme *Tily*, convaincu d'avoir été à la tête des chevaliers du poignard: il observe que plus de quatre mille officiers se trouvent sur le pavé de Paris: il ajoute que dans la tribune du Moniteur, le royalisme a été professé ouvertement. — Ferrand dit aussi qu'il a vu hier, dans un groupe, un homme qui avoit l'insolence de dire qu'il falloit faire rapporter le *ser* et d'ordre du jour. — « Ce que l'on vous annonce, dit

Billaut, démontre le danger qui vous menace: c'est parce que le peuple de Paris est tranquille, qu'il faut le réveiller sur l'existence des malveillans ».

Après quelques débats, il est décrété que Lecointre lira les chefs d'accusation un à un, & produira sur chacun les pièces à l'appui. — Lecointre fait cette lecture; il ne produit aucune pièce sur le plus grand nombre des articles; & celles qu'il présente sur quelques-uns, ou émanent de Fouquier, complice de Robespierre, & ne prouvent rien; ou prouvent que Robespierre étoit un scélérat, ce que tout le monde sait.

Sur la proposition de Cambon, la convention déclare fausses & calomnieuses les dénonciations faites par Lecointre, de Versailles, contre sept de ses membres. — La séance est levée à 9 heures & demie du soir.

Séance du 14 fructidor.

A sept heures & demie du matin, une explosion terrible éclate & met en alarme tous les habitans de cette grande cité. Les membres accourent pour se rendre à leur poste. Un gendarme annonce qu'un magasin de la poudrière de Grenelle a sauté. — La convention nomme des commissaires pour correspondre avec le comité de salut public, & autorise ce comité à requérir la force armée. — Sur la proposition de Treillard, l'on décrète que les pertes éprouvées par les citoyens, dans ce désastre, seront réparées aux frais de la république; & que les citoyens blessés, les pères, mères, veuves & enfans des morts & blessés, recevront les mêmes secours que ceux décrétés pour les parens des défenseurs de la patrie. Une proclamation sera faite pour annoncer ce décret aux citoyens de Paris. — Les pompiers, les officiers de santé, les brancards & les voitures sont mis en réquisition.

La convention, sur la proposition de Billaut-Varennes, nomme 24 membres pour se transporter dans les sections de Paris & rassurer les citoyens.

Boursaut, qui arrive de Grenelle, annonce qu'on est parvenu à mettre à l'écart un grand nombre de barils de poudre; & que le zèle de tous les citoyens pour secourir leurs frères blessés est au-dessus de tout éloge.

Amar dit, que ce désastre n'est dû qu'à l'imprévoyance, & n'est pas aussi grand qu'on pouvoit le craindre.

Goujon présente un projet de proclamation, qui est décrété. (*Voyez art. Paris*).

Les commissaires de la convention viennent rendre compte de la situation de Paris: les uns annoncent que, d'après les avis qu'ils ont reçus, il n'a péri que 50 à 60 citoyens dans la poudrière de Grenelle; d'autres disent, que certains malveillans ont voulu les intimider sur leur sûreté personnelle: tous annoncent que le décret & la proclamation ont été reçus au milieu des cris: *Vive la république! vive la convention nationale; notre unique ressource, notre seul point de ralliement*. Des voitures, des brancards, du linge, de la charpie, de l'huile, tous les objets de secours sont fournis avec l'empressement le plus vif. Une force nombreuse est sur pied pour contenir les malveillans.

Dans la bouche de certains hommes, le danger grossissoit à chaque instant: ils disoient que des mines avoient été poussées jusques sous la salle de la convention; ce qui avoit répandu l'inquiétude la plus vive: mais les commissaires représentans ont rassuré le peuple. Les sections sont dans les meilleurs sentimens; & l'aristocratie, qui tâchoit de faire tourner à son profit ce malheureux événement, est réduite à se cacher.